



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 33721

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les crédits consacrés aux équipements routiers non consommés, malgré la prolongation d'une année du contrat de plan Etat-régions. Il lui serait extrêmement reconnaissant de bien vouloir lui préciser pour le département de la Vienne : 1/ le montant des autorisations de programme (crédits d'engagement) inscrit au contrat de plan Etat-régions 1994-1999 pour le volet routier, pour des opérations devant faire l'objet de travaux pendant cette période ; 2/ le montant des autorisations de programme affecté au 1er janvier 1999, en francs et en pourcentage de l'enveloppe prévue ; 3/ au 31 décembre 1999, après prolongation d'un an de la durée du plan, le montant des autorisations de programme affecté, en francs et en pourcentage de l'enveloppe prévue. Puisque le montant des crédits réellement consommés, sur la durée du plan sera voisin du montant des autorisations de programme affecté, ces statistiques permettront d'apprécier, à la fin de l'actuel contrat de plan Etat-régions, pour le département, la réalité de l'action de l'Etat, en termes d'amélioration de la circulation routière, de relance de l'économie et donc, de diminution du chômage.

Texte de la réponse

Le montant du volet routier des contrats Etat-régions qui se sont achevés en 1999 avait été fixé à 65,8 milliards de francs, dont 27,47 milliards de francs de participation de l'Etat, hors mesures concernant l'exploitation routière. Les lois de finances successives de 1994 à 1999 n'ont réservé au total que 22,14 milliards de francs de crédits d'Etat pour ce volet routier, portant ainsi son taux moyen prévisionnel d'exécution à fin 1999 à environ 81 %. Ainsi, le retard pris au début de la période n'a pu être rattrapé depuis 1998. La totalité de cette ressource disponible a été affectée aux opérations correspondantes. Il y a donc un écart entre les enveloppes initialement prévues dans les contrats et les moyens effectivement mis en oeuvre depuis 1994 au moyen des lois de finances votées notamment par la précédente majorité parlementaire. Aucune ressource non utilisée ne subsiste donc aujourd'hui. L'enveloppe du volet routier du contrat Etat-région, pour le département de la Vienne, représentait 268 millions de francs, dont 165 millions à la charge de l'Etat. Au total, fin 1999, 139 millions de francs de crédits d'Etat ont été affectés, ce qui a porté le taux d'exécution prévisionnel à 84 %, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33721

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4801

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4169